CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – IDENTITÉ DE LA SALLE ET DE L'EXPLOITANT 1
ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES CGV 2
ARTICLE 3 – ACCEPTATION DES CGV 2
ARTICLE 4 – OFFRES PROPOSÉES 3
ARTICLE 5 – TARIFS et PAIEMENT 3
ARTICLE 6 – PROCESSUS DE COMMANDE 4
ARTICLE 7 – EXCLUSION DU DROIT DE RÉTRACTATION 4
ARTICLE 8 – FOURNITURE DES SERVICES 5
ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE 6
ARTICLE 10 – RESPONSABILITE 6
ARTICLE 11 – RESILIATION 7
ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES 7
ARTICLE 13 – OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE 8
ARTICLE 14 – NON-VALIDITÉ PARTIELLE 8
ARTICLE 15 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES 8
ARTICLE 16 – RECLAMATION 8
ARTICLE 17 – MÉDIATION - LITIGE 8
ARTICLE 18 – LOI APPLICABLE - TRADUCTION - SAUVEGARDE DU DROIT LOCAL 9

ARTICLE 1 – IDENTITÉ DE LA SALLE ET DE L'EXPLOITANT

L'activité est exploitée sous l'enseigne EVA par la société identifiée ci-dessous.

Dénomination sociale : DMAC BOISSY

Forme juridique : SAS

Président / Gérant : DEFRESNE Aurelien

Capital social : 10 000 €

Adresse du siège social : 5 Rue de la Pompadour, 94470 BOISSY ST LEGER

Numéro de TVA intracommunautaire : FR82944256676

(ci-après « **la Salle** »).

Coordonnées de contact

Pour toute question ou demande d'information, la Salle peut être contactée :

Par e-mail : evaboissy94@gmail.com

Par téléphone : 0664739334

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES CGV

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à l'ensemble des offres proposées par la Salle aux clients ayant la capacité juridique de contracter (ci-après « Client »), par l'intermédiaire de la plateforme en ligne EVA, accessible à l'adresse www.eva.gg (ci-après « Plateforme »).

Relations exclues du champ des CGV

Propriété de EVA © - Usage interne - Ne pas diffuser ce modèle en dehors du réseau.

- Les relations entre le Client et EVA sont régies par les Conditions Générales d'Utilisation, acceptées par le Client lors de son inscription sur la Plateforme.
- Les relations entre la Salle et EVA sont régies par les Conditions Générales de Services, acceptées par la Salle lors de son inscription sur la Plateforme.

Rôle de la Plateforme et des intervenants. La Salle et le Client reconnaissent qu'EVA intervient uniquement comme intermédiaire et opérateur de plateforme en ligne. EVA n'est en aucun cas :

- Le vendeur des Offres proposées par l'intermédiaire de la Plateforme. Ces prestations sont exécutées par la Salle, sous son entière responsabilité.
- Le prestataire de services de paiement chargé des transactions financières sur la Plateforme. Cette prestation est assurée par STRIPE.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION DES CGV

Modalités d'acceptation. Le Client accepte les CGV en cochant la case prévue à cet effet lors de la validation du formulaire de commande. Le contrat conclu avec la Salle comprend uniquement les CGV et les conditions particulières figurant dans le récapitulatif de commande (ci-après « Contrat »).

Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande. Les dispositions relatives à leur opposabilité sont précisées ci-dessous :

- [FR — Les CGV sont opposables au Client conformément à l'article 1119 du Code civil.]

Information préalable. Le Client déclare avoir reçu de la Salle toutes les informations requises par les dispositions suivantes :

- [FR — Articles L. 221-5 et L. 221-6 du Code de la consommation.]

ARTICLE 4 – OFFRES PROPOSÉES

4.1 – Description des Offres

Les Offres proposées par la Salle comprennent, de manière générale :

- Des sessions de jeux EVA
- Des offres de restauration seules

Les caractéristiques essentielles de chaque Offre sont présentées sur la Plateforme. Avant toute commande, le Client doit consulter son descriptif pour en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Pour toute question sur les caractéristiques d'une Offre, le Client peut contacter la Salle par e-mail.

Restauration et allergies. La Salle ne garantit pas l'absence d'allergènes dans les produits alimentaires. Le Client doit impérativement signaler ses allergies avant toute commande et consomme les produits sous sa responsabilité.

Recommandations nutritionnelles. Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré ou trop salé, et pratiquez une activité physique régulière (www.mangerbouger.fr).

4.2 – Disponibilité des Offres

Les Offres restent valables tant qu'elles sont annoncées sur la Plateforme, dans la limite des disponibilités.

Propriété de EVA © - Usage interne - Ne pas diffuser ce modèle en dehors du réseau.

Si l'Offre commandée est indisponible, la Salle en informe le Client. Elle peut annuler la commande ou proposer une date ultérieure. En cas d'annulation, les sommes versées au titre de la commande sont remboursées au plus tard dans les quatorze jours suivant la date d'annulation.

ARTICLE 5 – TARIFS et PAIEMENT

5.1. Prix et moyens de paiement

Le prix applicable est celui affiché sur la Plateforme au moment de la commande. Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises.

Le paiement s'effectue au moyen de l'un des systèmes proposés par la Plateforme.

5.2. Paiement fractionné

Le Client peut réserver avec un paiement partiel. Le solde doit être réglé avant le début de la session. Si le Client ou les autres participants ne règlent pas ce solde, le montant restant dû est prélevé sur le moyen de paiement utilisé lors de la réservation initiale.

5.3. Abonnements et services spéciaux

Des conditions particulières peuvent s'appliquer aux Clients bénéficiant d'abonnements ou de services spéciaux, tels que le Battle Pass ou les cartes de fidélité. Elles sont définies lors de la souscription et prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction.

ARTICLE 6 – PROCESSUS DE COMMANDE

Lecture et acceptation des CGV. Avant le paiement, le Client doit lire attentivement les CGV et les accepter. En validant sa commande, il les accepte expressément, sans restriction ni réserve.

Vérification de la commande. Avant de la valider, le Client peut vérifier le détail de sa commande et corriger les éventuelles erreurs.

Conclusion du contrat. Le contrat est conclu lorsque le Client confirme sa commande en cliquant sur « Valider votre paiement » ou « Valider votre panier ».

Après cette validation, la commande est définitive et le Client ne peut plus l'annuler.

Confirmation par e-mail. Dès que le paiement est effectué, un courrier électronique récapitulant la commande est envoyé au Client.

Refus ou annulation par la Salle. La Salle se réserve le droit de refuser ou d'annuler une commande dans les cas suivants :

- Litige existant avec le Client ;
- Non-paiement total ou partiel d'une commande précédente ;
- Refus d'autorisation du paiement par carte bancaire par les organismes bancaires ;
- Non-paiement ou paiement partiel de la commande.

En cas d'annulation, les sommes versées au titre de la commande sont remboursées au plus tard dans les quatorze jours suivant la date d'annulation.

Propriété de EVA © - Usage interne - Ne pas diffuser ce modèle en dehors du réseau.

ARTICLE 7 – EXCLUSION DU DROIT DE RÉTRACTATION

7.1. Principe

Selon l'article L. 221-28, 4° et 12°, du Code de la consommation, le droit de rétractation applicable aux ventes à distance ne peut être exercé pour :

- La fourniture de biens susceptibles, par leur nature, de se détériorer ou de se périmer rapidement ;
- Les services de restauration ou les activités de loisirs devant être fournis à une date ou pendant une période déterminée.

7.2. Modifications de commande par le Client

7.3. Annulations par le Client

ARTICLE 8 – FOURNITURE DES SERVICES

8.1. Principe

Les services sont fournis par la Salle selon les modalités prévues lors de la commande, notamment aux dates et heures indiquées.

Toute non-conformité ou difficulté constatée lors de la fourniture des Services doit être immédiatement signalée à la Salle. À défaut, aucune réclamation ne sera acceptée.

8.2. Ponctualité et retard

En cas de retard du Client, la Salle se réserve le droit d'appliquer les modalités suivantes :

- Retard de moins de 15 minutes : maintien de la session, avec une durée réduite ;
- Retard de plus de 15 minutes : annulation de la session ;
- Aucun remboursement en cas de retard imputable au Client.

8.3. Conditions d'accès

L'accès aux services est soumis au respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

8.4. Usage des équipements et sécurité

Le Client s'engage à utiliser les équipements avec précaution. Tout dommage résultant d'une négligence ou d'une mauvaise utilisation peut lui être facturé.

Le Client doit adopter un comportement respectueux et conforme aux règles de sécurité. La Salle peut refuser l'accès ou interrompre une session sans remboursement dans les cas suivants :

- État d'ébriété ou consommation de substances illicites ;
- Comportement agressif ou irrespectueux ;
- Non-respect des consignes de sécurité.

La décision de refus d'accès ou d'interruption relève de l'appréciation souveraine de la Salle.

Propriété de EVA © - Usage interne - Ne pas diffuser ce modèle en dehors du réseau.

8.5. Interruption de service

ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE

Définition et notification. Aucune des Parties ne peut voir sa responsabilité engagée si l'exécution de ses obligations est retardée, restreinte ou rendue impossible par un cas de force majeure (ci-après « Force Majeure »). La Partie concernée doit en informer l'autre Partie sans délai.

La Force Majeure est définie par les dispositions suivantes :

- [FR — Article 1218 du Code civil.]
- [BEL — À valider par un conseil local : jurisprudence belge et principes généraux du droit des obligations.]
- [SUISSE — À valider par un conseil local : article 119 du Code des obligations suisse.]

Conséquences sur le Contrat

- **Empêchement temporaire :** l'exécution de l'obligation est suspendue, sauf si le retard qui en résulte justifie la résolution du Contrat.
- **Empêchement définitif :** le Contrat est résolu de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

Causes d'exonération. La Salle n'est pas responsable de la mauvaise exécution ou de l'inexécution des obligations du Contrat lorsque celle-ci est imputable au Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au Contrat ou à un cas de Force Majeure.

- [FR — Article 1231-4 du Code civil.]

ARTICLE 11 – RESILIATION

Manquement et mise en demeure. Sauf en cas de Force Majeure, si une Partie ne respecte pas une stipulation du Contrat, l'autre Partie peut, si elle le souhaite, en obtenir la résiliation de plein droit et immédiate quinze jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet. Cette résiliation intervient aux torts et griefs de la Partie défaillante, sans préjudice de tous autres droits et actions.

Contenu de la mise en demeure. La mise en demeure doit préciser les termes de la présente clause, conformément aux dispositions suivantes :

- [FR — Article 1225 du Code civil.]

Notification et prise d'effet. La résiliation est notifiée par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte extrajudiciaire. Elle prend effet dès réception de cette notification.

Propriété de EVA © - Usage interne - Ne pas diffuser ce modèle en dehors du réseau.

ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES

Utilisation des données. Les données nominatives demandées sont nécessaires au traitement de la commande et à l'exécution des prestations. Elles sont destinées uniquement à un usage interne.

Finalités des traitements

- Fourniture des prestations demandées ;
- Facturation des prestations ;
- Tenue de la comptabilité ;
- Gestion des sauvegardes et archivage des dossiers.

Fondement des traitements. Ces traitements reposent sur l'exécution des prestations commandées à la Salle et sur la poursuite de ses intérêts légitimes.

Durée de conservation

- Les informations sont conservées pendant 5 ans, compte tenu du délai de prescription contractuelle et des obligations légales et réglementaires de la Salle.
- En cas de litige, elles sont conservées jusqu'à sa résolution définitive.
- Les informations nécessaires au respect d'obligations légales sont conservées pendant la durée légale applicable.

Droits des personnes concernées. Les personnes concernées disposent de droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement et de portabilité des données les concernant, en application du RGPD et des dispositions suivantes :

- [FR — Articles 38 à 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.]

Les personnes concernées peuvent également formuler des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données après leur décès.

Exercice des droits. Toute demande doit être adressée à la Salle par e-mail ou courrier postal, accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité.

ARTICLE 13 – OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Utilisation du numéro de téléphone. Lorsque le numéro de téléphone du Client est recueilli lors de la commande, il est utilisé uniquement pour la bonne exécution de celle-ci.

Listes d'opposition.

- [FR — Conformément aux articles L. 223-1 et L. 223-2 du Code de la consommation, le Client est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel ». L'inscription est possible en ligne : https://conso.bloctel.fr.]

ARTICLE 14 – NON-VALIDITÉ PARTIELLE

Si une stipulation des CGV est reconnue ou déclarée non valide en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conservent leur force et leur portée.

Propriété de EVA © - Usage interne - Ne pas diffuser ce modèle en dehors du réseau.

ARTICLE 15 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Consultation de la version en ligne. En cas de téléchargement ou d'impression, le Client est informé que seule la version disponible en ligne fait foi et constitue la version en vigueur. Il lui appartient de la consulter régulièrement pour prendre connaissance des éventuelles modifications.

ARTICLE 16 – RECLAMATION

Le Client peut adresser toute réclamation à la Salle par e-mail ou par courrier postal.

ARTICLE 17 – MÉDIATION - LITIGE

France — Médiation de la consommation

[FRANCE — Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le Client ayant la qualité de consommateur au sens de l'Article liminaire de ce code peut demander une résolution amiable du litige par voie de médiation auprès de l'organisme indiqué ci-dessous.]

Nom du Médiateur / Organisme : ANM CONSOMMATION

Adresse : 25 All Rose Dieng Kuntz immeuble REGUS 75019 PARIS

E-mail :

Plateforme Internet : https://www.anm-conso.com/index.php

Règlement en ligne des litiges. Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n° 524/2013, la Commission européenne a mis en place une plateforme de règlement en ligne des litiges entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Elle facilite leur règlement indépendant par voie extrajudiciaire et est accessible à l'adresse suivante : https://webgate.ec.europa.eu/odr/.

applicable. La Salle l'informe des voies de recours disponibles selon la nature du litige.]

ARTICLE 18 – LOI APPLICABLE - TRADUCTION - SAUVEGARDE DU DROIT LOCAL

Loi applicable et traduction. Les CGV sont soumises à la loi française. En cas de traduction, la version française prévaut.

Primauté du droit local de la consommation. En cas de contradiction entre les présentes CGV et la législation locale applicable en matière de droit de la consommation, cette dernière prévaut. La Salle s'engage à respecter toutes les obligations légales du pays dans lequel elle exerce son activité.

Propriété de EVA © - Usage interne - Ne pas diffuser ce modèle en dehors du réseau.